

# Fiche de données de sécurité



## Noir de carbone Pbk7

Code de produit: PS-OR0095  
Département: pigments secs noirs  
C.A.S. : 1333-86-4

### Section: 1 Identification

Nom du produit : Noir de carbone, solide.

compagnie: KAMA pigments  
7442 St-Hubert Montréal Québec, H2R 2N3  
Tél. : 514 272 2173  
Courriel : info@kamapigments.com

famille chimique: Noir de carbone  
Formule moléculaire: C.  
Utilisation: colorant  
Classification / symbole SIMDUT: D-2A: Très toxique

### Section: 2 Identification des dangers

Ingredient	CAS#	ACGIH TLV (TWA)	% Concentration
Noir de carbone	1333-86-4	3.0 mg/m <sup>3</sup> *A4	95 - 100

\*A4 = Non classable comme produit cancérigène pour les humains. (ACGIH-A4)

### Éléments de l'étiquette SGH



## Mention d'avertissement

Attention

## Classe SGH

Cancérogénicité-Cat.2

Poussières combustibles-Cat.1

## Mentions de danger

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

## Conseils de prudence

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Garder sous clef.

---

## Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

URGENCES :	Soupçonné de représenter un danger pour le cancer. Danger mécanique. La poussière cause une irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Voir section 11, « Renseignements toxicologiques ». Le produit en poudre peut former un mélange poussières-air explosif. À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques.
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Inhalation:	Le produit peut irriter légèrement le nez, la gorge et les voies respiratoires. Il peut aussi faire tousser et éternuer. Un contact prolongé avec la poussière peut causer l'assèchement des membranes nasales et de la gorge à cause de leur absorption des huiles et de l'humidité. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ». L'exposition à long terme sous les limites d'exposition actuelles en milieu de travail peut amener une légère perte dans un des aspects de la fonction pulmonaire. (3)
Contact cutané:	Une exposition prolongée, restreinte (particulièrement sous les ongles, sous une bague ou un bracelet de montre) ou répétée peut causer des irritations cutanées. Il y a risque de destruction de la pellicule grasseuse naturelle de la peau, d'assèchement et de gerçures. Un contact prolongé et répété peut amener une dermatite.
Absorption par la peau :	sans objets
Contact oculaire :	Ce produit peut causer une irritation, des rougeurs et des lésions en raison de son action abrasive. Un contact prolongé avec la poussière peut causer l'assèchement des yeux à cause de l'absorption des huiles et de l'humidité.
Ingestion:	L'ingestion ne constitue pas une voie probable d'exposition. Une ingestion en grandes quantités peut entraîner une obstruction intestinale. Une ingestion en grandes quantités peut entraîner des nausées, un dérangement gastro-intestinal et des douleurs abdominales.
Autres effets sur la santé :	En général, l'exposition à long terme à de fortes concentrations de poussière peut augmenter l'écoulement de mucus du nez et des voies respiratoires. Habituellement, cet état disparaît avec la fin de l'exposition. Il existe toutefois une controverse quant au rôle joué par l'exposition aux poussières dans le développement de bronchites chroniques (inflammation des voies respiratoires dans les poumons). D'autres facteurs, comme le fumage et la pollution de l'air en général sont plus importants, mais l'exposition aux poussières est aussi un facteur qui peut y contribuer.

---

## Section: 4 Premiers soins

Mesures nécessaires:	
Inhalation:	Amener à l'air frais. En cas de non respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donnez de l'oxygène. Consulter un médecin.
Ingestion:	Induire immédiatement le vomissement selon les directives du personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Consultez un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures de temps en temps. Consulter immédiatement un médecin.
Symptômes / Effets:	
Inhalation:	L'inhalation de poussières peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures. Dans les cas graves, amener à l'air frais immédiatement. Appeler un médecin.
Ingestion:	Aucun effet significatif.
Contact avec la Peau:	Peut causer une irritation de la peau en cas de contact prolongé.
Contact avec les yeux:	Les risques les plus courants sont l'irritation locale ou l'abrasion.
Exposition chronique:	Aucun connu
Aggravation des conditions préexistantes:	Aucune connue

---

## Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Point d'éclair(°C) :	Il n'y a pas de point d'éclair.	
Température d'auto-ignition (°C) :	> 140 (3)	
Classe d'inflammabilité (SIMDUT) :	Non réglementé.	
Limites d'inflammabilité dans l'air (%):	LEL 50 g/m <sup>3</sup> (3)	UEL non disponible.
Produits de combustion dangereux:	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : des oxydes de carbone et du soufre.	
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels:	Réduire la dissémination des poussières au maximum. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants.	
Sensibilité aux chocs :	Le produit n'est probablement pas sensible aux chocs.	
Taux de combustion :	> 45 secondes.	
Puissance explosive :	non disponible	
Sensibilité aux décharges électrostatiques :	Il pourrait y avoir accumulation de haut voltage d'électricité statique en présence d'importantes quantités de poussières.	
Agents extincteurs :	Mousse. Un agent chimique sec, du dioxyde de carbone ou un jet d'eau. Ne pas utiliser de grandes quantités d'eau en jet. Ce produit peut créer un risque de feu flottant dans des conditions d'incendie graves. volume water jet. Ce matériau peut produire un risque d'incendie flottant dans des conditions d'incendie extrêmes.	
Directives à l'intention des pompiers :	Isoler les produits qui ne sont pas impliqués dans l'incendie. Protéger le personnel. Refroidir les contenants en les inondant d'eau longtemps après la fin de l'incendie.	
Équipement protecteur des pompiers :	Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.	

---

## Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Ventilez la zone de fuite ou de déversement. Porter l'équipement de protection individuelle approprié tel qu'indiqué à la section 8.

**Déversements:** Balayer et conteneuriser pour récupération ou élimination. On peut utiliser un aspirateur ou un balayage humide pour éviter la dispersion de la poussière. Éliminer conformément aux procédures fédérales, locales et locales. Éviter que le produit ne s'introduise dans les conduites d'évacuation et les égouts. Porter des vêtements de protection pendant le nettoyage.

**Méthodes de nettoyage:** Passer l'aspirateur avec un filtre à haute efficacité ou utiliser une technique de nettoyage humide pour éviter la formation de poussière. Recueillir mécaniquement et recueillir dans un récipient approprié (adéquatement étiqueté) pour l'élimination. Recueillir les déchets dans des contenants appropriés, qui peuvent être étiquetés et scellés. Ne pas se laver sans discernement dans les égouts. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection approprié.

---

## Section: 7 Manutention et stockage

### MANIPULATION

Méthode de manipulation :

Mettre des affiches contre les températures élevées (c.-à-d. produits fondus et équipement chaud). Ce produit peut former des nuages de poussières inflammables. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Mettre à la terre l'équipement et les conteneurs pour prévenir la formation d'une charge statique. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Faire respecter les règlements interdisant de fumer (DÉFENSE DE FUMER) dans le périmètre où le produit est utilisé. Nettoyez immédiatement pour éliminer tout risque de dérapage.

Pour ce produit, l'utilisation d'un convoyeur pneumatique peut générer des poussières risquant de provoquer une explosion dans certaines conditions. On recommande d'utiliser un système de convoyeur muni de filtres de la bonne grandeur. Le fonctionnement et l'entretien du système ne doivent permettre aucune fuite et la mise à la terre doit être adéquate. On peut ajouter des agents neutralisants statiques quand la poudre est transportée par convoyeurs.

Exigences pour la ventilation :

Le système CVCA (chauffage, ventilation et climatisation d'air) doit être inspecté régulièrement et entretenu pour éviter l'accumulation de contaminants dans les filtres d'air. Cette accumulation réduit l'efficacité de la ventilation. Voir section 8.

Précautions additionnelles :

N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les poussières. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avec soin avant de les réutiliser.

### ENTREPOSAGE

Température de stockage (°C):

Température de stockage idéale : 10-27 Deg. Celsius.

Exigences pour la ventilation :

Un système de ventilation générale est acceptable.

Conditions de stockage :

Stocker dans un lieu frais et bien ventilé. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir les contenants fermés. Protéger des dommages physiques.

Produits spéciaux à être utilisés pour l'emballage : Gaylords en carton. tambours en fibre. Multicouche sacs.

---

## Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

### LIGNES DIRECTRICES POUR EXPOSITIONS

SUBSTANCE	ACGIH TLV (STEL)	OSHA PEL (TWA) (STEL)	NIOSH REL (TWA) (STEL)
Noir de carbone	—	3.5 mg/m <sup>3</sup> —	3.5 mg/m <sup>3</sup> —

### Vérifications techniques :

Ventilateurs d'évacuation locaux requis. On fournira de l'air d'appoint afin d'équilibrer l'air qui provient des ventilateurs locaux ou généraux. Bien aérer les aires basses comme les puits ou les collecteurs, là où les poussières denses peuvent s'accumuler. Faire respecter les règlements interdisant de fumer (DÉFENSE DE FUMER) dans le périmètre où le produit est utilisé.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Protection des yeux :

On ne doit pas porter de verres de contact lorsqu'on travaille avec ce produit. Ce produit peut former des nuages de poussières inflammables.

#### Protection de la peau :

Des gants et des vêtements protecteurs en coton, en canevas ou en caoutchouc ou en plastique devraient assurer l'étanchéité compte tenu des conditions d'utilisation.

#### Protection respiratoire :

Respirateur avec cartouches filtrantes homologué par le NIOSH/MSHA muni de cartouches contre filtre de particules hautement efficace pour des concentrations maximales de 35 mg/m<sup>3</sup> comme le noir de carbone. En cas de concentrations plus élevées ou inconnues, on recommande d'utiliser un respirateur à adduction d'air.

Valeur de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH) : 1 750 mg/m<sup>3</sup>. Le but de l'établissement de la valeur IDLH est de s'assurer que le travailleur puisse s'échapper d'un environnement contaminé en cas de défaillance de l'équipement respiratoire de protection. En cas de défaillance de l'équipement respiratoire de protection, on fera tous les efforts nécessaires pour sortir immédiatement. (4)

#### Autre équipement protecteur :

Porter les vêtements de travail habituels. Le port d'un survêtement est recommandé. Localiser la douche d'urgence et la fontaine oculaire se trouvant à proximité de l'aire de manipulation des produits chimiques. Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact direct avec le produit.

---

## Section: 9 Propriété physiques et chimiques

État physique :	Solide.
Aspect :	poudre noire
Odeur :	inodore
Seuil olfactif :	sans objet
Point d'ébullition (°C) :	sans objet
Point de fusion/point de congélation (°C) :	non disponible
Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :	sans objet
Densité de vapeur (air = 1,0) :	sans objet
Densité relative (g/cc) :	1.7 - 2.0
Masse volumique globale :	20 - 640 kg/m <sup>3</sup>
Viscosité :	sans objet
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1,0) :	sans objet
Solubilité :	insoluble dans l'eau
Volatilité en % par volume :	sans objet
pH :	non disponible
Coefficient de répartition eau-huile :	sans objet
Composés organiques volatils :	sans objet
Point d'éclair (°C) :	il n'y a pas de point d'éclair

---

## Section: 10 Stabilité et réactivité

Dans des conditions normales :	Stable.
En présence de flammes :	Le produit ne s'enflamme pas immédiatement, mais il entretient la combustion. Ce produit peut former des nuages de poussières inflammables.
Risques de polymérisation brutale:	Nuls.
Conditions à éviter :	se décompose à 300 °C. (3)
Substances incompatibles :	Combustibles puissants.
Produits de décomposition ou de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : des oxydes de carbone et du soufre.

---

## Section: 11 Données toxicologiques

SUBSTANCE:	DL50 (Oral, Rat):	DL50 (cutané, lapin):	CL50 (Inhalation, Rat, 4h)
Noir de carbone	> 15 400 mg/kg (1)	> 3 000 mg/kg (1)	6 750 mg/m <sup>3</sup> (4)
Cancérogénicité :	Noir de carbone est considéré comme un produit cancérogène possible par le CIRC ( Groupe 2B ). Quatre études en milieu de travail sur le noir de charbon ont été évaluées par le CIRC. Deux ont produit des réactions carcinogènes statistiquement significative. Une a produit une carcinogénèse, mais non statistiquement significative. Enfin, une n'a pas produit de carcinogénèse. Le CIRC a déterminé que les preuves de carcinogénicité pour les humains sont inadéquates, mais adéquates pour les animaux, et les classées comme CIRC-2B (carcinogène possible pour les humains). (4)		
Données sur la reproduction :	On ne prévoit aucun effet adverse sur la reproduction.		
Mutagénicité :	Noir de carbone : peut entraîner des effets mutagènes selon des études effectuées chez des animaux en laboratoire.		
Tératogénicité :	On ne prévoit aucun effet adverse tératogène.		
Sensibilisant respiratoire / cutané :	Inconnues.		
Substances synergiques :	Inconnues		
Autres études pertinentes:	La poussière de noir de charbon est extrêmement fine et légère et peut être profondément aspirée dans les poumons où elle peut s'accumuler. Normalement, la poussière est graduellement évacuée des poumons et n'a pas d'effet délétère. Cependant, les grandes concentrations de poussière peuvent submerger la capacité d'évacuation des poumons, obstruer les poumons et interférer avec leurs fonctions. Parmi les symptômes, il y a : de la toux, de plus grandes expectorations et une dyspnée. Des effets irritants non spécifiques comprenant de la toux et des changements dans les fonctions pulmonaires ont été observés chez les travailleurs exposés au noir de charbon en milieu de travail. Dans un cas, ces effets remarqués chez les travailleurs exposés aux concentrations en suspension de 0,45 mg/m <sup>3</sup> de poussière inhalable à 1,60 mg/m <sup>3</sup> de poussière totale. Des évidences limitées chez les animaux et les humains suggèrent que des effets pulmonaires significatifs et potentiellement irréversibles peuvent survenir à la suite d'expositions à de fortes concentrations en suspension dans l'air (10 à 100 mg/m <sup>3</sup> ). Un nombre d'études ont montré des changements aux rayons x, une fonction pulmonaire moindre, de l'emphysème ou une bronchite chronique chez certains travailleurs du noir charbon. Quelques études ont montré des évidences de fibrose (lésions des poumons) dans les régions près des dépôts de noir charbon dans les poumons. (4) Une étude avec des personnes travaillant avec le noir de carbone en Grande-Bretagne a montré une incidence au cancer du poumon sans être considéré être en relation avec l'exposition au noir de carbone. On a noté dans une étude avec les travailleurs d'une grande fabrique allemande de noir de carbone une mortalité à la hausse due au cancer des poumons chez ces travailleurs sans relation apparente toutefois entre la dose et la mortalité due au cancer du poumon et certains indicateurs d'occupation en milieu de travail incluant les années de service et l'exposition au noir de carbone. L'étude conclut que le haut taux de mortalité du cancer du poumon ne peut s'expliquer que par le choix, le fait de fumer ou d'autres facteurs de risque, mais les résultats ont aussi fourni peu de preuves d'effets survenus à la suite d'une exposition au noir de carbone. Une récente étude sur la mortalité avec des travailleurs états-uniens de noir de carbone n'a pas fait de lien entre l'emploi dans la production du noir de carbone et le cancer du poumon ou toute autre forme de cancer. (3)		

---

## Section: 12 Données écologiques

Écotoxicité :	Toxicité aquatique. Toxicité aiguë des poissons : LC50 (96 h) > 1000 mg/l, dard-perche, (ligne directrice 203 de l'OCDE). (3) Toxicité aiguë des puces d'eau : EC50 (24 h) > 5600 mg/l, puce d'eau, (ligne directrice 202 de l'OCDE). (3)
Environnement :	Non disponible. On ne s'attend pas à ce que le présent produit se bioaccumule. (3) Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

---

## Section: 13 Données sur l'élimination

Produits chimiques de désactivation :	Aucun produit nécessaire.
Méthodes d'élimination des déchets :	Ces renseignements s'appliquent au produit tel qu'il est fabriqué. Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ni dans les égouts.
Manipulation sécuritaire des résidus :	Voir la section « Méthode de disposition des déchets ».
Disposition de l'emballage :	On encourage le recyclage. Traiter l'emballage de la même façon que le produit. Éliminer les résidus dans un lieu d'enfouissement autorisé

---

## Section: 14 informations relatives au transport

DESCRIPTION RÉGLEMENTAIRE - LOI CANADIENNE SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses) :

Le présent produit n'est pas réglementé par le TMD.

Étiquette : Sans objet.

Index ERAP : -----.

Plaque de danger : Sans objet.

Exemptions : Inconnues.

CLASSIFICATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U. (49CFR172.101, 172.102) :

Le présent produit n'est pas réglementé par le DOT.

Étiquette : Sans objet.

CERCLA-RQ : Non disponible.

Plaque de danger : Sans objet.

Exemptions : Inconnues.

---

## Section: 15 Informations sur la réglementation

### CANADA

LCPE - RRSN :

Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la LIS d'après la réglementation canadienne sur l'environnement.

LCPE - INRP :

non inclus.

Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT):

D-2A : Très toxique

### É.-U.

Loi sur la protection de l'environnement :

Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la liste des produits concernés par la US-EPA.

OSHA HCS (29CFR 1910.1200) :

Cancérogène.

NFPA:

0 Santé, 1 Feu, 0 Réactivité (3)

HMIS:

1 Santé, 1 Feu, 0 Réactivité (3)

### INTERNATIONAL

Non disponible.

Proposition 65 (Californie)

Ce produit contient un produit chimique identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

---

## Section: 16 Autres renseignements

1. RTECS-Inscription des effets toxiques des substances chimiques, base de données RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
2. Clayton, G.D. and Clayton, F.E., Eds., Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd ed., Vol. IIA,B,C, John Wiley and Sons, New York, 1981.
3. Fiches signalétiques du fournisseur.
4. CHEMINFO, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada.
5. Guide to Occupational Exposure Values, 2011, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Cincinnati, 2011.
6. Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc.
7. The British Columbia Drug and Poison Information Centre, Poison Managements Manual, Association pharmaceutique canadienne, Ottawa, 1981.

Prepared by

Kama pigments

---

### Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



Dernière révision: 2024-03-06



